



**AVIS D'ENQUÊTE**  
**COMMUNE DE GINGINS**  
**Modifications du Plan d'affectation communal (PACom)**  
**soumises à l'enquête complémentaire**

Conformément aux dispositions de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4 décembre 1985, la Municipalité de Gingins soumet à l'enquête publique complémentaire,

**du 22 novembre au 23 décembre 2024 inclus,**

1. Les modifications du plan d'affectation communal (PACom) composé des pièces suivantes :

- le plan d'affectation communal (PACom) : Secteur Nord (échelle 1:20'000) et Secteur Sud (échelle 1:5'000),
- le plan détaillé de la zone centrale 15 LAT (échelle 1:1'000),
- le règlement du plan d'affectation (RPA),

Elle met en consultation durant le même délai :

- le rapport justificatif du plan d'affectation communal, selon l'article 47 OAT et ses annexes.

Le dossier d'enquête est déposé au Greffe municipal où il peut être consulté librement pendant les heures d'ouverture de l'administration communale ou sur rendez-vous (pris par téléphone au 022 369 92 22 ou par mail à [greffe@gingins.ch](mailto:greffe@gingins.ch)). L'ensemble du dossier est également disponible sur le site internet de la commune [www.gingins.ch](http://www.gingins.ch)

Les observations ou oppositions éventuelles portant uniquement sur ces modifications peuvent être consignées directement sur la feuille d'enquête ou adressées, par écrit sous pli recommandé, avant l'échéance du délai d'enquête (le cachet postal faisant foi), à la Municipalité : Maison de Commune, Route de Trélex 4, 1276 Gingins.

Gingins, le 22 novembre 2024

La Municipalité